

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 MARS 2016

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Bertrand KlingMaire

Conseillers municipaux en exercice : 29



Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procurations : Elisabeth SERIN à Jean-Pierre ROUILLON,
David CARABIN à Bertrand KLING.

Secrétaire de séance : Adrien BONNET

Date convocation : 10 mars 2016

N° 2016-017

Objet : Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission finances du 09 mars 2016

- Le 20 janvier 2016, accepté le remboursement proposé par la société GROUPAMA, pour la procédure au TA commune // CASSI pour un montant de 690.45€ avec une franchise de 269.55€.
- Le 20 janvier 2016, accepté le remboursement proposé par la société GROUPAMA, pour la procédure au TA commune // CASSI pour un montant de 540.00 €, sans franchise.
- Le 04 février 2016, signature d'un contrat avec SOTREN, pour la rénovation du terrain de foot stabilisé saison 2016, pour un montant de 6 864€ ;
- Le 04 février 2016, signature d'un contrat avec SOTREN, pour l'entretien du terrain de foot pour un montant de 9 672€ ;

- Le 04 février 2016, signature d'un contrat avec SOTREN, pour le sablage d'automne du terrain de foot, pour un montant de 1 677.60€,
- Le 04 février 2016, signature d'un contrat avec AQUARENOV, pour la maintenance de l'arrosage automatique du cimetière et du terrain de foot, pour un montant de 741.52€ ;
- Le 04 février 2016, signature d'un contrat avec P2E, pour le désherbage total de surfaces perméables au cimetière, au terrain de foot stabilisé, au gymnase, au club Odinet et à l'école Jules Ferry, pour un montant de 6 130.80€ ;
- Le 15 février 2016, signature d'un contrat avec BATEC, pour le grutage et l'évacuation de la cheminé du gymnase suite à sinistre, pour un montant de 2 002.80€ ;
- Le 15 février 2016, signature d'un contrat avec BATEC, pour la réparation de la toiture du gymnase suite à sinistre, pour un montant de 6 988.10€ ;
- Le 23 février 2016, signature d'un contrat avec BATEC, pour l'école Jéricho, pour rechercher et réparer des fuites le long du mur mitoyen, pour un montant de 780€.

Vu en commission vie locale, culture, sport, associations du 29 février 2016 :

- Le 02 novembre 2015, signature d'un contrat avec Eveil Musique Aventure, pour le spectacle de la Saint-Nicolas (2015), pour un montant de 1 060€ ;
- Le 10 décembre 2015, signature du devis avec l'amicale des services territoriaux de Nancy, pour la fanfare de la Saint-Nicolas (2015), pour un montant de 300€ ;
- Le 05 janvier 2016, signature de la convention de partenariat avec l'association le cri des lumières, pour l'école des lumières à la Douëra, pour 2016, pour un montant de 2 500€ ;
- Le 18 janvier 2016, signature du contrat avec La Poste, pour la boîte Postale pour 2016, pour un montant de 82.80€.

Vu en commission Temps de l'Enfant du 22 février 2016 :

- Le 16 octobre 2016, signature avec CUBI Production, pour le spectacle de la fête de Noël de la crèche familiale, pour un montant de 844€ ;
- Le 02 février 2016, signature d'une convention de partenariat avec l'Atelier d'expression poétique pour la soirée Soda SLAM et atelier SLAM des 21 et 15 février, pour un montant de 150€ ;
- Le 08 février 2016, signature d'une convention avec la mairie de Nancy, pour les modalités de participation aux frais de scolarité des enfants extérieurs à la commune de résidence, pour un montant de 1200€/enfant élémentaire/an , 600€/enfant maternelle/an et 400€/enfant en CLIS, pour une durée de 6 ans à partir de l'année scolaire 2015/2016.

Le Maire,
Bertrand KLING

